



www.sgb.ch | www.uss.ch
Schweizerischer Gewerkschaftsbund
Union syndicale suisse
Unione sindacale svizzera

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 8

Berne, le 2 mars 2010

Révisions de l'AVS et de l'assurance-chômage

Parlement : une majorité socialement aveugle, sourde et muette

Aujourd'hui, en pleine crise, il est apparu que la sécurité sociale ne vaut pas un fiffelin aux yeux de la majorité parlementaire de droite. Le Conseil national, qui s'est penché sur la deuxième mouture de 11^e révision de l'AVS, a confectionné un projet très proche de celui que les citoyennes et citoyens avaient, à une majorité écrasante, enterré en 2004, à savoir :

- La nouvelle adaptation des rentes ouvrira tout grand la porte à un démantèlement des rentes.
- L'âge de la retraite des femmes sera relevé sans compensation aucune.
- Il ne sera pas possible aux personnes qui touchent des bas ou moyens revenus de prendre une retraite anticipée.

L'Union syndicale suisse (USS) saisira le référendum contre un projet à ce point marqué par une volonté de démantèlement.

Les décisions du Conseil des États concernant la révision de la loi sur l'assurance-chômage témoignent du même esprit. Alors que la crise est à son apogée et que les chômeurs et chômeuses ont un urgent besoin d'être aidés, le projet adopté par la Chambre des cantons démantèlera radicalement la protection garantie par cette assurance. Ce sont principalement les jeunes et les chômeurs et chômeuses de longue durée – les principales victimes de la crise ! – qui devront casquer pour les fautes des encaisseurs de bonus. C'est pour cela que, il y a un mois déjà, l'USS a décidé de combattre ce nouveau démantèlement social en saisissant le référendum.

Mais le peuple pourra déjà montrer le week-end prochain un carton rouge à une politique sociale aussi caricaturale en rejetant clairement dans les urnes le vol des rentes du 2^e pilier.

Colette Nova, secrétaire dirigeante de l'USS (079 428 05 90), et Ewald Ackermann, rédacteur de l'USS (031 377 01 09), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.